



## On a porté plainte contre moi

Par irene38, le 30/01/2008 à 09:21

bonjour à tous! je vous écrit car je commence a avoir peur!voici ma situation j'avais une très bonne amie a qui je faisais totalement confiance et à qui j'ai présenté à ma famille et à ma soeur.Ma soeur et elle se sont liguées contre moi et un soir elles m'ont appelé en m insultant et moi je suis allée m'expliquer et c parti en sucette on c battu.mais vu que c moi qui l'ai éclaté elle a porté plainte pr agression physique avec itt inferieure a 8jours!qu'est ce que je risque et comment puis jeme défendre au mieux.merci d avance

Par marievirgule, le 30/01/2008 à 09:29

...ITT inférieure à 8 jours, les "blessures" ne doivent pas être très graves. Vous ne risquez rien...mais ne recommencez tout de même pas!

Par irene38, le 30/01/2008 à 12:40

merci bcp j'espère juste ne pas avoir une big amende!